



## Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/13-614-291 du 25/11/2013

### ÉCHANGE ET ACTIONS DE FORMATION A L'ÉTRANGER - ANNEE 2014-15

Référence : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=74152](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74152)

Destinataires : Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale -  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques  
régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale -  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements

Dossier suivi par : DAREIC - Tel : 04 42 95 29 70 - Fax 04 42 95 29 74

**La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République** encourage une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous. « L'école doit favoriser l'intégration des futurs citoyens français dans l'espace politique de l'Union européenne et rendre possible la mobilité professionnelle dans l'espace économique européen ». Ces actions de formation, distinctes des programmes européens dont elles peuvent être complémentaires, y contribuent fortement : développement des compétences linguistiques, personnelles et interculturelles des enseignants, ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde et promotion du français à l'étranger.

Le BOEN n°38 du 17 octobre 2013 décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pour l'année scolaire 2014-2015. Ces programmes et actions s'adressent aux enseignants des premier et second degrés en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale. Le programme « Codofil » s'adresse, en outre, aux enseignants de l'enseignement privé et aux professeurs de français langue étrangère (FLE). Cette année pour la première fois, le programme « poste pour poste avec le Québec » s'adresse également aux enseignants spécialisés (option D).

**A - Enseignement public : programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement**

- A.1 - Échange franco-allemand
- A.2 - Échange poste pour poste avec le Québec

**B - Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement**

- B.1 - Séjours professionnels

**C - Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés**

- C.1 - Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

**D - Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (FLE)**

- D.1 - Codofil, séjour en Louisiane

*Signataire : Ali SAÏB, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*